Préavis n° 7/19
au Conseil communal

Réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, la rue de Trévelin et la route d'Allaman

Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54

<u>Délégué municipal :</u>
- M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

Aubonne, le 12 février 2019

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE 3
1.1 Réfection des chaussées 3
1.2 Eclairage public 3
1.3 Réseaux souterrains 3
2 SITUATION ACTUELLE 4
2.1 Réfection des chaussées 4
2.2 Eclairage public 4
2.3 Réseaux souterrains 5
3 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET 5
4 PROJET 6
4.1 Réfection des chaussées 6
4.2 Eclairage public 10
4.3 Réseaux souterrains 11
5 PROCEDURE ET CONTRAINTES CONSTRUCTIVES 13
5.1 Procédure 13
5.2 Contraintes 13
6 SUBVENTIONNEMENTS 14
7 PLANIFICATION INTENTIONNELLE DES TRAVAUX 15
8 COÛT DE L'OPERATION 16
9 FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT 17
9.1 Plan des investissements 2018-2022 17
9.2 Financement 17
9.3 Amortissement 17
9.4 Plafond d'endettement 17
9.5 Crédits en cours 17
9.6 Impact sur le compte de fonctionnement 18
10 CONCLUSION 19

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

1.1 Réfection des chaussées

Le projet et les mesures faisant l'objet du présent préavis visent à réfectionner les chaussées de l'avenue Abraham Hermanjat, de la rue de Trévelin, de la route d'Allaman et répondre aux exigences légales (Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 15 novembre 1983 et Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 7 octobre 1986, révisée le 1er juillet 2008) sur l'assainissement du bruit routier par la pose d'un enrobé de type phonoabsorbant.

Cette législation stipule que les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important, doivent être assainies par leurs propriétaires et à leurs frais. Le délai fixé en 2018 pour avoir droit aux subventions de la Confédération a été prolongé jusqu'en 2022. L'arrivée à échéance n'entraînera pas l'extinction de l'obligation d'assainir par le propriétaire de la route.

Au niveau du Canton de Vaud, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est la responsable de l'application de la législation fédérale dans le cadre de la protection contre le bruit.

1.2 Eclairage public

Dans le cadre d'une étude sur l'éclairage public de notre commune (rapport en cours de finalisation), la SEFA a réalisé un projet visant à réduire la consommation électrique de la route cantonale RC 54 (axe Allaman – Montherod). Un dossier a été transmis à la Direction générale de l'environnement, section énergie pour équiper cet axe routier d'un éclairage LED, type dynamique. Seuls les dossiers démontrant un haut niveau de performance par rapport aux critères et étant compétitifs par rapport aux autres projets soumis au Canton sont subventionnés.

Le projet établi par la SEFA répond aux attentes du Canton et est dès lors subventionné.

Condition requises pour l'obtention de la subvention :

- **La décision est valable jusqu'au 31 décembre 2019**
- **Le projet doit avoir débuté avant le 30 juin 2019**

1.3 Réseaux souterrains

Lexique des abréviations :

Eaux usées (EU)	Eaux claires (EC)	Eaux mélangées (EM)
Eclairage publique (EP)	Eau potable (ESP)	

La réfection complète des chaussées mentionnées ci-dessus nécessite quelques travaux préalables d'entretien de nos réseaux en particulier les EC et pour ne plus avoir à intervenir dans la chaussée réfectionnée ces prochaines années.

2 SITUATION ACTUELLE

2.1 Réfection des chaussées

Une expertise a été réalisée sur la structure et l'état des chaussées de l'avenue Abraham Hermanjat, de la rue de Trévelin et de la route d'Allaman par le bureau Infralab.
Bien qu'il ne faille pas être un spécialiste pour se rendre compte de l'état avancé de dégradation et déformation des chaussées de ces axes très fréquentés, cette étude a permis de connaitre plus précisément l'étendue des dégradations des différentes couches qui composent la route.
22 carottes ont été prélevées et décrites en détail, types d'enrobés, épaisseurs, et présence de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Des mesures de portance à l'aide Heavy Weight Deflectometer (HWD) ont été effectuées tous les 10 à 40 mètres, selon la zone investiguée, au milieu de chaque voie. Des épaisseurs de renforcement et durées de vie résiduelles ont, par la suite, été déterminées.

Capteurs de mouvements verticaux en position de mesure

Le but des mesures était d'effectuer un bilan structurel sommaire mais suffisant de la superstructure de plusieurs zones, afin de définir les éventuels travaux préliminaires nécessaires à la mise en œuvre d'un revêtement phonoabsorbant sur ces tronçons.

2.2 Eclairage public

Les luminaires existants le long de la RC 54 entre le Bornalet et la route du Bois Elysée ont en moyenne 23 ans. Leurs sources lumineuses sont des ampoules de type SON-T à vapeur de sodium sous haute pression. Leurs puissances varient entre 50W à 250W.

Puissances et nombres de luminaires existants				
Nbr 50W	Nbr 100W	Nbr 150W	Nbr 250W	Total
12	40	15	2	69

Puissance installée					
Lampe 50W	Lampe 100W	Lampe 150W	Lampe 250W	Total (W)	Energie consommée (kWh)
NbrxP+20%*	NbrxP+20%*	NbrxP+20%*	NbrxP+20%*		Ptotx4292
0.72	4.8	2.7	0.6	8.82	37855.44

** Perte d'environ 20% due à la consommation de l'appareillage ferromagnétique ainsi qu'au cos phi selon mesures effectuées par la SEFA.*

Coût de l'énergie des luminaires existants / an					
Energie annuelle (kWh)	Energie heures pleines (kWh)	Energie heures creuses (kWh)	Coût énergie heures pleines (CHF)	Coût énergie heures creuses (CHF)	Coût total (CHF)
	Ean x 16.67%	Ean x 83.33%	Ehp x 23.95	Eec x 14.62	Eec x 14.62
37855.00	6310.43	31544.57	1511.35	4611.82	6123.16

2.3 Réseaux souterrains

Le projet pour la réfection des chaussées nécessite ponctuellement des travaux sur nos réseaux. En effet, il convient de réaliser préalablement de petites réfections sur nos conduites et collecteurs afin de limiter au maximum des interventions futures (fouilles) dans le revêtement bitumineux phonoabsorbant.

3 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

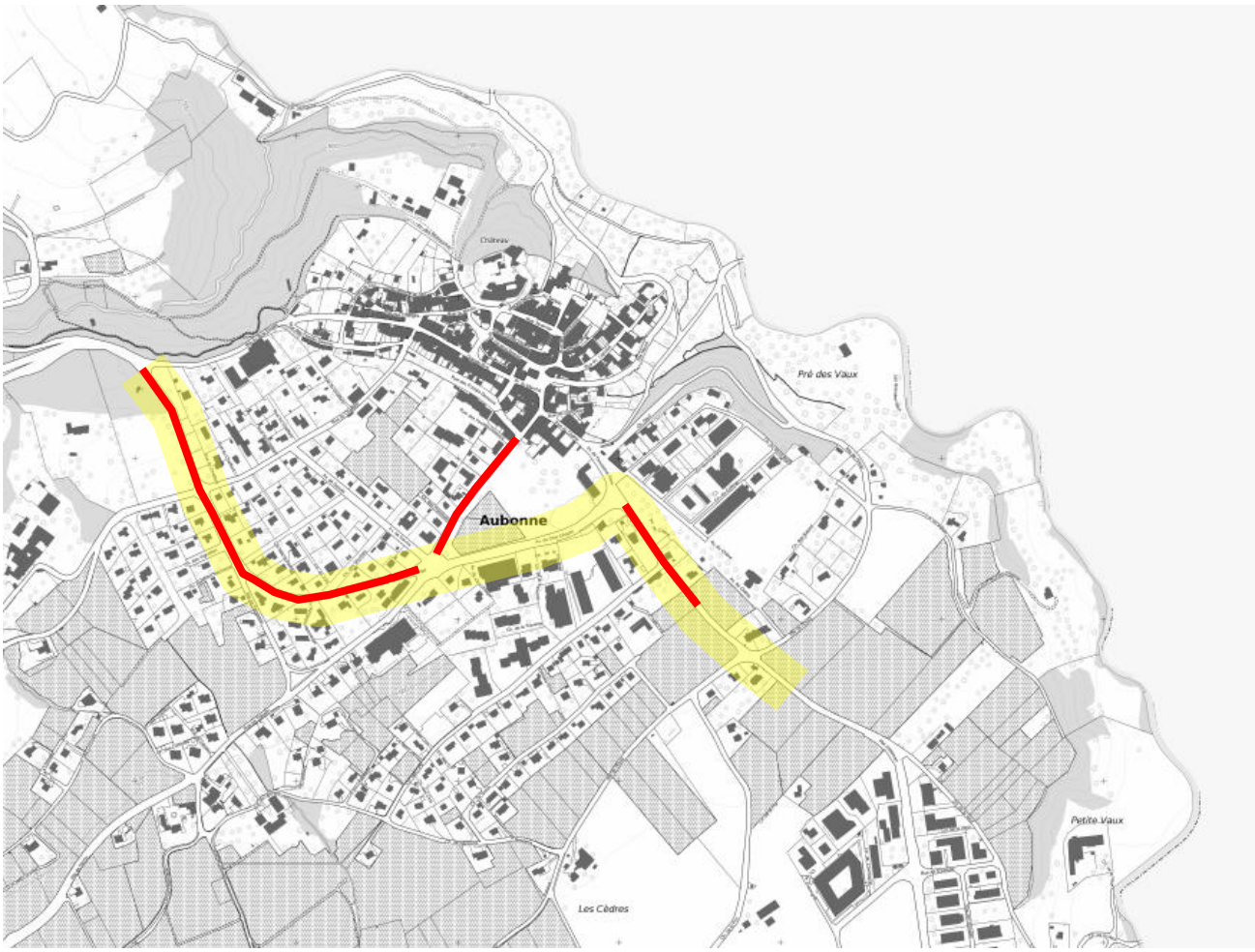

Réfection de la chaussée

Modernisation de l'EP

4 PROJET

4.1 Réfection des chaussées

Contrainte de l'OPB :

Les valeurs limites d'immissions définissent les seuils à partir desquels le bruit dérange considérablement le bien-être de la population. Elles s'appliquent aux installations bruyantes existantes et aux permis de construire pour des bâtiments à usage sensible au bruit (logements).

Les valeurs d'alarme sont un critère utilisé pour définir l'urgence des assainissements et de la pose de fenêtres antibruit.

Les valeurs limites d'exposition sont plus strictes pour les zones d'habitation pure que pour celles où des activités artisanales sont également autorisées (degrés de sensibilité dans le tableau). Ces valeurs sont généralement les suivantes:

Degré de sensibilité (DS)		Valeur de planification(VP) en dB(A)		Valeur limite d'immission (VLI) en dB(A)		Valeur d'alarme (VA) en dB(A)	
		Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
I	Détente	50	40	55	45	65	60
II	Habitation	55	45	60	50	70	65
III	Habitation/artisanat	60	50	65	55	70	65
IV	Industrie	65	55	70	60	75	70

Avenue Abraham Hermanjat

Situation avant assainissement (OPB) :

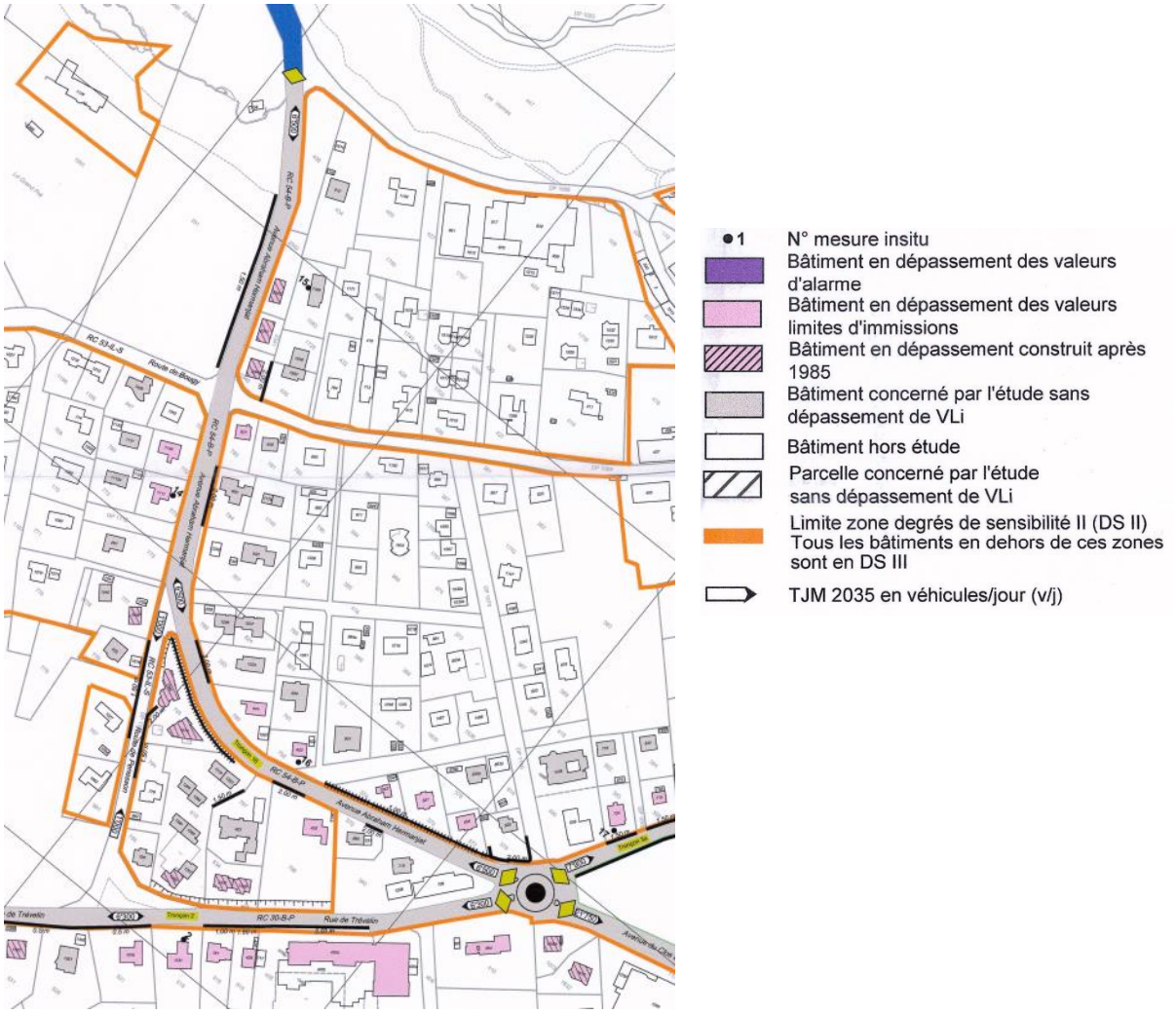

Travaux :

Réfection de la chaussée et pose d'un revêtement phonoabsorbant afin de répondre aux exigences OPB. Pose d'une structure géogrille pour améliorer la liaison entre les couches d'enrobé.

Avenue Abraham Hermanjat : route cantonale principale du réseau de base n° 54 B en traversée.

Trafic journalier moyen (2015)	:	5'350	véhicules
Longueur des travaux	:	620	m
Surface des travaux	:	4'000	m²
Epaisseur de fraisage	:	90	mm

Rue de Trévelin

Situation avant assainissement (OPB) :

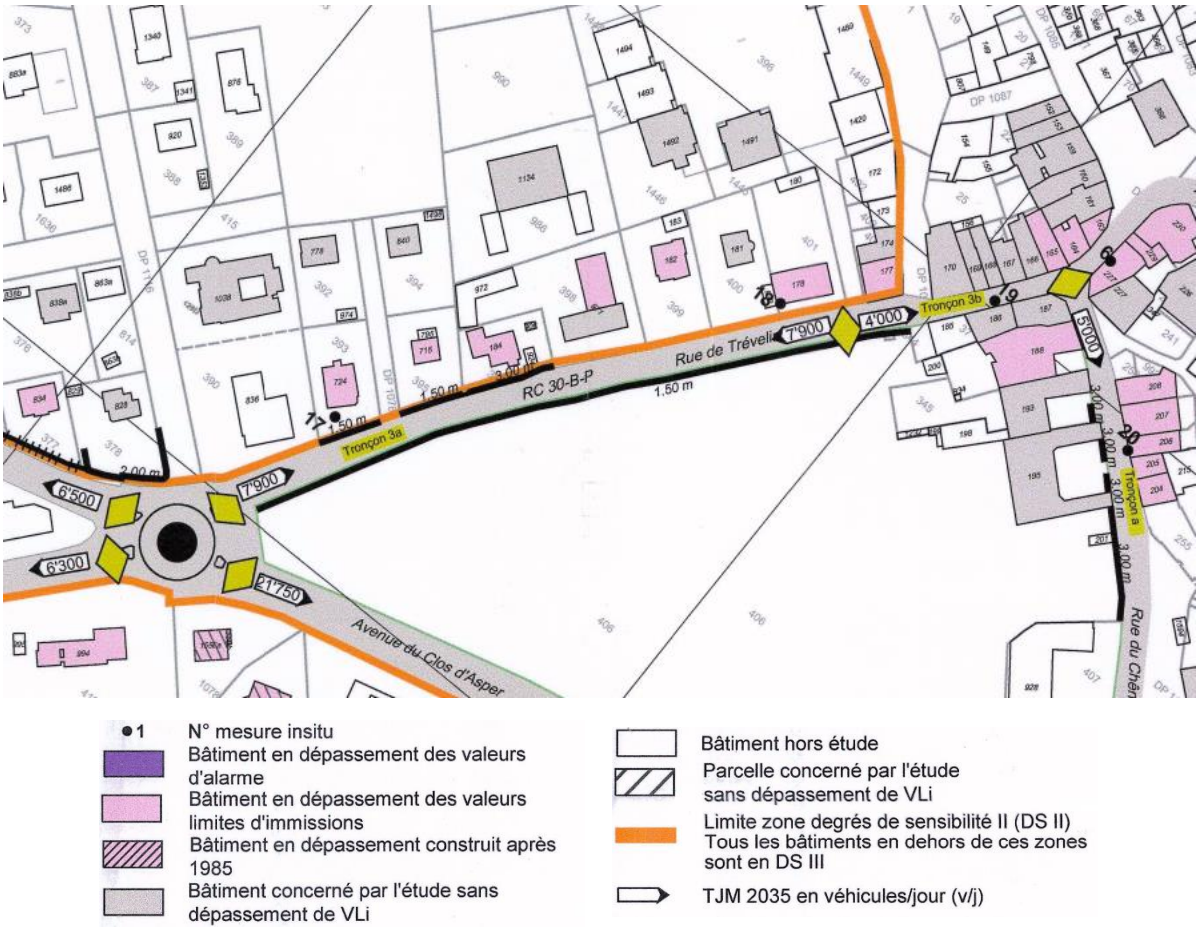

Travaux :

Réfection de la chaussée et pose d'un revêtement phonoabsorbant.

Rue de Trévelin : route cantonale principale du réseau de base n° 30 B en traversée.

Trafic journalier moyen (2015)	:	5'800	véhicules
Longueur des travaux	:	220	m
Surface des travaux	:	1'600	m²
Epaisseur de fraisage	:	180	mm

Route d'Allaman

Situation avant assainissement (OPB) :

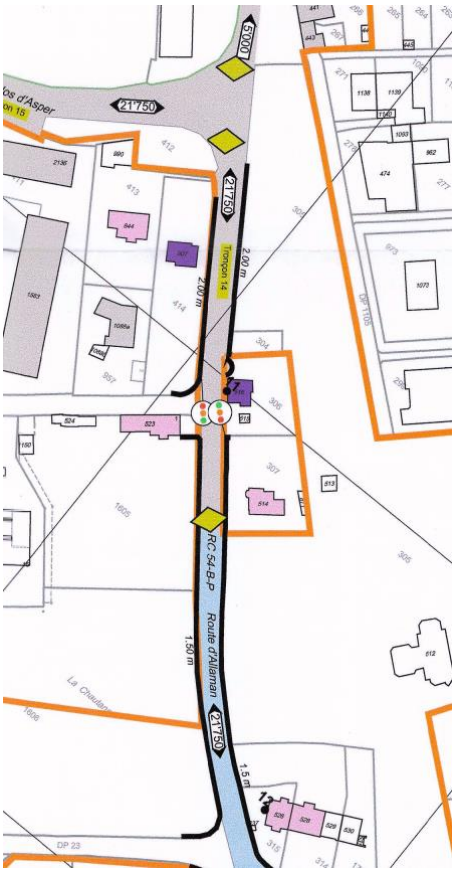

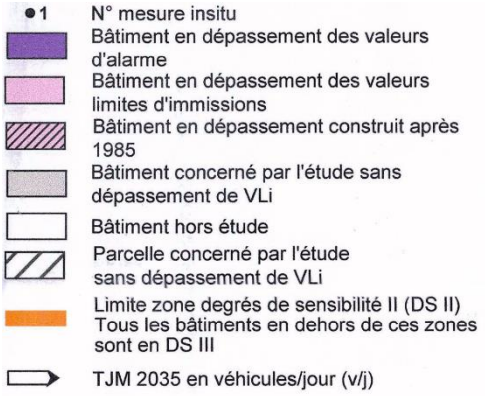

Travaux :

Réfection de la chaussée, pose d'un revêtement phonoabsorbant.

Modernisation des feux de signalisation afin d'y ajouter notamment des radars destiné à la détection des véhicules en mouvement, permettant l'appel ou la prolongation de phase de couleur des feux afin d'améliorer la fluidité du trafic sur la route d'Allaman.

Route d'Allaman : route cantonale principale du réseau de base n° 54 B en traversée.

Trafic journalier moyen (2015)	:	18'350	véhicules
Longueur des travaux	:	170	m
Surface des travaux	:	1'450	m²
Epaisseur de fraisage	:	80	mm

4.2 Eclairage public

Dans le but de diminuer la consommation d'énergie et réduire la pollution lumineuse de l'EP, tout en garantissant un éclairage optimal aux usagers de la route (véhicules / piétons), nous souhaitons mettre en place un éclairage dynamique le long de la RC 54 B (zone résidentielle).
Ce système régule l'intensité des platines LED en fonction du passage des usagers (véhicules / piétons). En effet, des détecteurs radar et/ou infrarouge permettent d'augmenter l'intensité lumineuse au passage des véhicules et/ou piétons, les candélabres communiquent entre eux par émission radio afin d'anticiper le passage des usagers.

Ce projet est soutenu par la Direction général de l'environnement du Canton de Vaud, secteur énergie DIREN dont la participation financière pour ce projet porteur s'élève à environ 25% du coût.

Généralement, les luminaires dynamiques sont paramétrés de la façon suivante pour une route cantonale à 50km/h; ils peuvent également être paramétrés différemment selon les heures.

- de 20h00 à 8h00 = 50% d'énergie
- au passage des usagers = 100% d'énergie

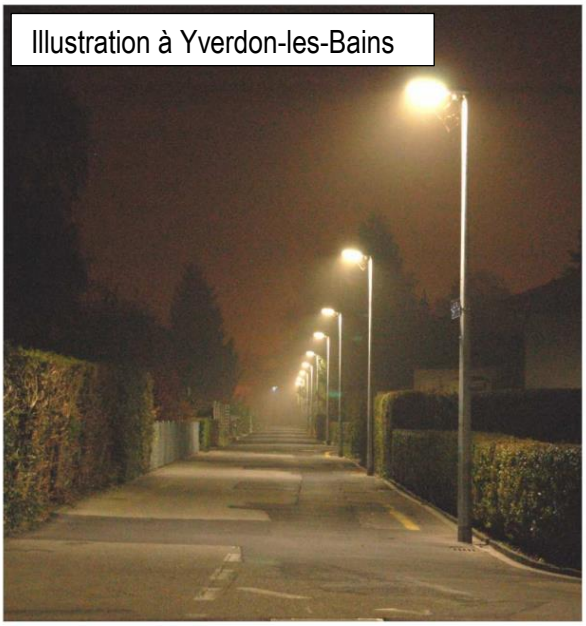

Illumination à 100 %

Illumination à 20 %

Calcul de la consommation d'énergie annuelle projetée				
Nbr	Puissance (W)	Perte (W)	Puissance totale (kW)	Energie annuelle (kWh)
			Nbrx x (P+Pperte)/1000	Ptotx4292h60%
69	55	2	3.93	10128.26

Coût de l'énergie des luminaires projetés / an					
Energie annuelle (kWh)	Energie heures pleines (kWh)	Energie heures creuses (kWh)	Coût énergie heures pleines (CHF)	Coût énergie heures creuses (CHF)	Coût total (CHF)
	Ean x 16.67%	Ean x 83.33%	Ehp x 23.95	Eec x 14.62	Eec x 14.62
10128.00	1688.34	8439.66	404.36	1233.88	1638.24

Temps de retour sur investissement (PBT) :

Temps de retour sur investissement (PBT)	
Libellé	Coût [CHF]
Coût annuel énergie de l'ancien parc	6'123.00
Coût annuel énergie nouveaux luminaires	1'638.00
Différence des coûts énergie	**4'485.00**
Coût annuel pour la maintenance de l'ancien parc	4'202.00
Coût annuel pour la maintenance des nouveaux luminaires	1'104.00
Différence des coûts de maintenance	**3'098.00**
Différence totale des coûts	**7'583.00**
Investissement	85'723.00
Temps de retour sur investissement [an]	**11.24**

Le montant de l'investissement est prélevé au fond de réserve existant (pas d'amortissement ni intérêts)

Le retour sur investissement pour le changement des luminaires est d'environ 11 ans.

4.3 Réseaux souterrains

Avenue Abraham Hermanjat

Le plan général d'évacuation des eaux « PGEE » mentionne que le collecteur (EC) entre le carrefour de la rue du Chaffard et celui de la route de Pénesson à l'avenue Abraham Hermanjat est en mauvais état.

Les travaux projetés consistent à son remplacement.

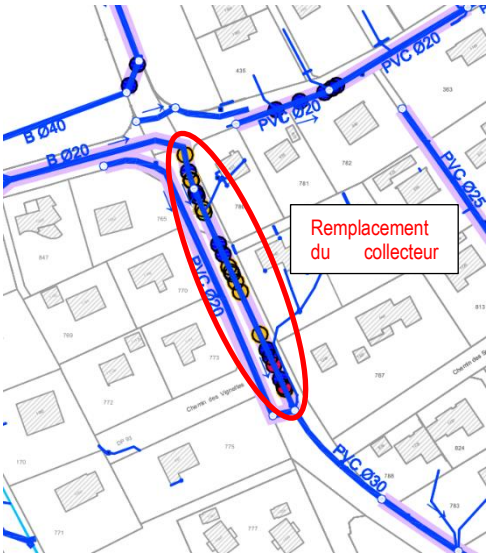

Rue de Trévelin

Le chemin des Pommiers est actuellement en EM. Le projet prévoit la création de deux collecteurs EC et EU à l'amorce du chemin afin de sortir du gabarit de la rue de Trévelin et permettre ultérieurement la mise en séparatif de ce chemin sans avoir à creuser dans la chaussée réfectionnée en phonoabsorbant.

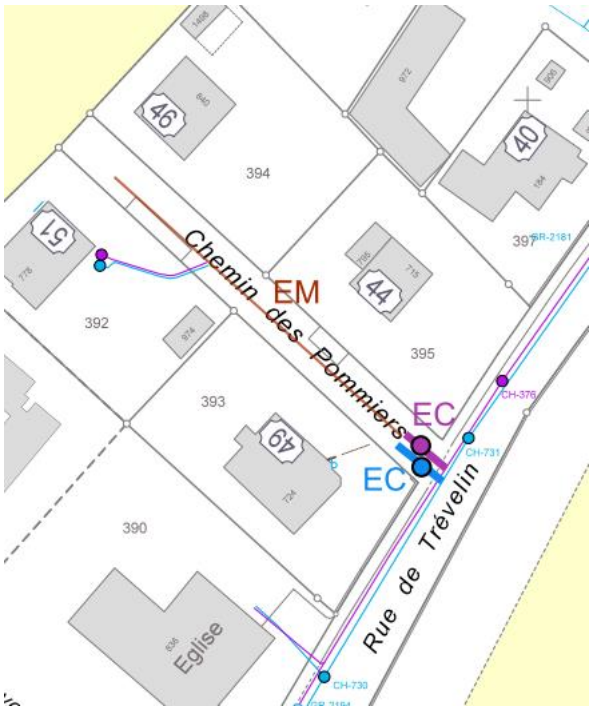

Sur le même principe que pour les EC et les EU, le projet prévoit l'équipement en ESP et gaz à l'amorce du chemin des Pommiers.

5 PROCEDURE ET CONTRAINTES CONSTRUCTIVES

5.1 Procédure

Réfection des chaussées

Etant donné que le projet ne modifie pas le principe des aménagements existants, il n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête, comme la loi le permet.

Par ailleurs, ces travaux sont soumis à la procédure des marchés publics.
Les travaux de génie civil pour la pose d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant à l'avenue Abraham Hermanjat et à la rue de Trévelin ont fait l'objet d'un appel d'offre de type « procédure sur invitation ».

Quatre entreprises spécialisées dans la pose de ce type de revêtement bitumineux ont été invitées et ont rempli une offre en mai 2018.

Pour les travaux à la route d'Allaman, ajoutés au projet initial fin 2018, les prix ont été calculés en 2019 sur la base de prix de l'offre économiquement la plus avantageuse de l'appel d'offre de mai 2018.

Eclairage public

Conformément à l'art. 21 de la loi sur les routes, le projet pour la modification et modernisation de l'EP (LED / dynamique) sera soumis à l'approbation du Département.

Réseaux souterrains

Etant donné que le projet ne modifie pas le principe des aménagements existants, il n'a pas fait l'objet d'une mise à l'enquête, comme la loi le permet.

5.2 Contraintes

Les travaux à l'avenue Abraham Hermanjat sont conditionnés par le chantier en cours le long de cet axe, soit la création du trottoir et la modification de l'arrêt de bus ayant fait l'objet du préavis n° 7/18.

Les travaux pour la pose des revêtements phonoabsorbant nécessitent la fermeture complète des chaussées sur les deux voies. En effet, la profondeur de fraisage ne permet pas de maintenir la circulation. Les travaux seront réalisés par étape et des déviations seront mises en place. Des contacts ont déjà été pris avec les transports publics (CarPostal / ARCC) et le Service des routes.

Des contacts seront pris avec l'entreprise Le Coultre SA afin de les informer des travaux.

Les travaux nécessitant la fermeture des chaussées seront réalisés exclusivement pendant la période des vacances scolaires d'été, afin de profiter d'une circulation sensiblement plus faible à cette période. Les deux semaines des vacances d'octobre sont gardées en réserve si, pour des raisons météorologiques, tout n'est pas terminé en août.

6 SUBVENTIONNEMENTS

Réfection des chaussées

En application de l'article 56 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou ; RSV 725.01), les dépenses de construction, de correction et d'entretien des routes cantonales en traversée de localité peuvent être subventionnées à concurrence de 50% au maximum (méthode de calcul basée sur différents critères).

Pour l'avenue Abraham Hermanjat et la rue Trévelin une demande de subventionnement a déjà été adressée au Canton qui a déjà répondu favorablement à notre requête. La subvention obtenue s'élève à environ CHF 180'000.-- (37.5%) pour ces deux secteurs.

Une demande similaire a été adressée au Canton pour le secteur de la route d'Allaman, A ce jour, sa décision ne nous est pas encore parvenue.

Assainissement du bruit routier

Dans le canton de Vaud, le Service des routes (Sr) est chargé de la gestion des assainissements (enquête périodique, plan pluriannuel, procédure d'approbation, subvention de la Confédération).

Une demande de subventionnement pour les travaux d'assainissement du bruit routier par la pose d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant a été adressée au Canton, parallèlement à celle pour l'entretien.

A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue. Néanmoins, les travaux présentés sont conformes à la règlementation en vigueur et déjà validés par le Sr.

La subvention généralement octroyée pour l'assainissement du bruit routier est de 16% des coûts pour les 10 premiers centimètres de revêtement bitumineux.

Contrainte : Un montant a été mis à disposition des communes pour le subventionnement de l'assainissement du bruit routier. Dès que le fonds à disposition aura été complètement utilisé, il ne sera plus possible d'obtenir de subvention (premier arrivé, premier servi). A notre connaissance, la mise à disposition de nouveaux fonds n'est pour l'heure pas d'actualité.

Participation de l'armée

Une demande a également été adressée à la Confédération pour la prise en charge des travaux d'entretien de la chaussée de l'avenue Abraham Hermanjat, utilisée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Une réponse favorable nous a été adressée par le DDPS qui participe aux travaux à hauteur d'environ CHF 8'600.-- (8% de la couche de roulement).

Une demande similaire a été adressée pour le secteur de la route d'Allaman pour laquelle nous attendons toujours une réponse.

Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables

Enfin, en application des articles 2 et 7 du Règlement sur le Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables, le Fonds est notamment destiné à améliorer l'utilisation de l'électricité en faveur de projets privés ou communaux. Dès lors, une demande sera adressée à la Commission Energie à la fin des travaux afin d'obtenir une subvention pour ceux visant à diminuer la consommation électrique de l'EP de la RC 54.

Appel à projets visant l'éclairage public

L'amélioration de l'efficacité énergétique est un des objectifs clés visé par la Stratégie Energétique 2050 et fait l'objet d'une attention plus soutenue des pouvoirs publics que par le passé. Grâce aux développements technologiques récents, la modernisation des installations d'EP existantes offre un potentiel d'économie d'énergie appréciable.

L'objectif du Canton est d'accélérer les investissements dans les mesures d'efficacité énergétique sur l'EP et soutenir notamment les communes dans ces démarches. C'est pourquoi le canton de Vaud a mis en place un « appel à projets » visant à subventionner la modernisation d'installations d'EP avec des systèmes intelligents et performants.

Les nouvelles technologies d'éclairage disponibles sur le marché offrent la possibilité d'économiser plus de 50% d'énergie tout en garantissant un confort équivalent ou supérieur aux anciennes technologies, ceci avec un retour sur investissement intéressant.

Dès lors en application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (LVLEne) et au règlement sur le Fonds pour l'énergie du 4 octobre 2006 (RF-Ene), le Canton nous octroie une subvention d'environ CHF 22'500.-- TTC (env. 25%), calculée sur un investissement total de CHF 85'234.-- HT.

Contrainte : Pour bénéficier de la subvention, les travaux doivent avoir débuté avant le 30 juin 2019 et les factures doivent être adressées au Canton avant le 31 décembre 2019.

7 PLANIFICATION INTENTIONNELLE DES TRAVAUX

La planification souhaitée pour les travaux principaux est la suivante :

- Travaux préparatoires sur les réseaux souterrains — avril à juin 2019
- Avenue Abraham Hermanjat, pose du phonoabsorbant — fin juillet 2019
- Route d'Allaman, pose du phonoabsorbant — début août 2019
- Rue de Trévelin, pose du phonoabsorbant — mi-août 2019
- Eclairage public — année 2019

8 COÛT DE L'OPERATION

Travaux préalables et effectués à ce jour		
Honoraires ingénieur pour projet et appel d'offres	CHF	8'000.00
Expertise des chaussées	CHF	15'000.00
Montant TTC des travaux préalables et effectués	**CHF**	**23'000.00**
Travaux à l'Av. Abraham Hermanjat		
Honoraires ingénieur civil	CHF	2'500.00
Génie civil, revêtement phonoabsorbant et renforcement	CHF	418'000.00
Signalisation, marquage routier	CHF	6'500.00
Résaux d'assainissement (EU/EC)	CHF	47'500.00
Curage des collecteurs	CHF	2'500.00
Passage caméra	CHF	1'000.00
Géomètre, rétablissement de points cadastraux	CHF	1'500.00
Travaux à la rue de Trévelin		
Honoraires ingénieur civil	CHF	2'500.00
Génie civil, revêtement phonoabsorbant	CHF	157'000.00
Signalisation, marquage routier	CHF	2'500.00
Résaux d'assainissement (EU/EC)	CHF	44'000.00
Réseau d'eau potable	CHF	50'500.00
Réseau du gaz	CHF	27'000.00
Curage des collecteurs	CHF	2'500.00
Passage caméra	CHF	1'000.00
Géomètre, rétablissement de points cadastraux	CHF	1'500.00
Travaux à la route d'Allaman		
Honoraires ingénieur civil	CHF	2'500.00
Génie civil, revêtement phonoabsorbant	CHF	107'000.00
Résaux d'assainissement (EU/EC)	CHF	2'500.00
Signalisation, marquage routier	CHF	4'000.00
Modernisation des feux de signalisation	CHF	19'000.00
Géomètre, rétablissement de points cadastraux	CHF	1'500.00
Modernisation de l'éclairage public RC54		
Réseau d'éclairage public	CHF	85'500.00
Sous-total	CHF	990'000.00
Divers et imprévus env. 10 %	CHF	99'000.00
Total travaux principaux HT	CHF	1'089'000.00
TVA 7.7% et arrondi	CHF	84'000.00
Montant total TTC pour les travaux principaux	**CHF**	**1'173'000.00**
Montant total TTC pour les travaux préalables et effectués à ce jour	CHF	23'000.00
Montant total TTC pour les travaux	CHF	1'173'000.00
Montant total TTC du préavis	**CHF**	**1'196'000.00**
Montant TTC arrondi	**CHF**	**1'200'000.00**

9 FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

9.1 Plan des investissements 2018-2022

Le plan quinquennal 2018-2022 annexé au budget 2019 prévoyait un investissement de CHF 700'000.-- pour l'année 2019. Cette estimation sommaire se basait uniquement sur la réfection des revêtements et ne tenait pas compte des travaux sur les collecteurs et pour l'EP.

9.2 Financement

Le crédit de CHF 1'200'000.-- sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'emprunt ci-dessous et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

9.3 Amortissement

L'investissement sera amorti de la manière suivante :

- *Par un prélèvement au fonds de réserve Egouts/Epuration (compte 9280.03) de CHF 125'000.--.*
- *Par un prélèvement au fonds de réserve Extension d'eau (compte 9280.01) de CHF 60'000.--.*
- *Par un prélèvement au fonds de réserve Renouvellement SI Gaz (compte 9281.03) de CHF 30'000.—.*
- *Le solde après déduction des subventions par un prélèvement au fonds de réserve Etude et réalisation part routes (compte 9282.10).*

9.4 Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à CHF 43'000'000.-- La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

920 - Engagements courants (créanciers et autres)	CHF	452'320.31
921 - Dettes à court terme	CHF	5'000'000.00
922 - Dettes à moyen/long terme	CHF	16'909'000.00
923 - Engagement fonds spéciaux	CHF	228'000.09
Dette et engagements communaux à ce jour	**CHF**	**22'589'320.31**
Part sur dette et engagements ASSAGIE (22% de Fr. 809'754.--)	CHF	180'000.00
Cautionnements	CHF	159'000.00
Total dette et engagements	**CHF**	**22'928'320.31**
		soit 53% du plafond voté

9.5 Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation :

En cours d'adoption :	*CHF*	*2'652'500.00*
PM 13/18 – Renouvellement de trois véhicules des services extérieurs	CHF	248'000.00
PM 1/19 – Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	CHF	538'000.00
PM 2/19 – Réponse partielle à la motion Leutwiler	CHF	111'500.00
PM 3/19 – Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région	CHF	185'000.00
PM 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	CHF	250'000.00
PM 5/19 – Vente de 200m2 de la parcelle N° 416	CHF	100'000.00
PM 6/19 – Point I de la Place de la Gare	CHF	20'000.00
PM 7/19 - Réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, rue de Trévelin et route d'Allaman - Modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54	CHF	1'200'000.00

En cours de réalisation :	*CHF*	*2'399'500.00*
PM 1/17 - Révision PQ Chêne	CHF	110'000.00
PM 5/17 - Etude construction caserne du feu	CHF	63'500.00
PM 3/18 - Séparatif Temple - Amiral-Duquesne	CHF	1'550'000.00
PM 7/18 - Trottoir et Arrêt de bus Abraham-Hermanjat	CHF	520'000.00
PM 8/18 – Réfection de la toiture du Pré de Rolle	CHF	156'000.00
Total des crédits en cours ou à voter	**CHF**	**5'052'000.00**

9.6 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêts de la dette), des économies annuelles d'énergies pour CHF 7'500.--/année sont attendues.

10 CONCLUSION

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal N° 7/19 relatif à la réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, la rue de Trévelin, la route d'Allaman et la modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des chaussées à l'avenue Abraham Hermanjat, la rue de Trévelin, la route d'Allaman et de modernisation de l'éclairage public le long de la route cantonale n°54,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. accorde un crédit de CHF 1'200'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux,
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal.
5. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement de la manière suivante :
   - *Par un prélèvement au fonds de réserve Egouts/Epuration (compte 9280.03) de CHF 125'000.--.*
   - *Par un prélèvement au fonds de réserve Extension d'eau (compte 9280.01) de CHF 60'000.--.*
   - *Par un prélèvement au fonds de réserve Renouvellement SI Gaz (compte 9281.03) de CHF 30'000.—.*
   - *Le solde après déduction des subventions par un prélèvement au fonds de réserve Etude et réalisation part routes (compte 9282.10).*

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 12 février 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :	La Secrétaire :
L.-E. Rossier	C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne pour la séance du 19 février 2019.